

## RAPPORT D'ÉVALUATION - MASTER

### **La Rochelle Université**

Projet d'offre de formation de 2<sup>e</sup> cycle  
pour le contrat 2022-2027

---

### **CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**

#### **VAGUE B**

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 25/10/2021

Rapport publié le 26/01/2022



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Françoise Conan, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## Présentation

L'offre de formation de 2<sup>e</sup> cycle proposée par La Rochelle Université (LRU) s'inscrit dans un contexte de forte restructuration de l'établissement, restructuration qui a vu le jour à la rentrée 2021 et qui s'accompagne de la disparition de facultés historiques pour donner naissance, suite à des fusions, à une nouvelle composante d'enseignement et de recherche au titre de l'article L 713-1 du Code de l'éducation : l'Institut du littoral urbain durable et intelligent (LUDI). Cette nouvelle structure et la Faculté de droit, sciences politiques et management (FDSPM) portent l'ensemble des formations de master de LRU. Dans ce nouveau dispositif, les licences et les licences professionnelles sont gérées au sein d'un *collegium* unique. L'Institut universitaire de technologie constitue la quatrième composante.

Le projet d'offre de formation de 2<sup>e</sup> cycle de La Rochelle Université présente 18 mentions de master dans les quatre grands domaines : *Droit économie gestion* (DEG), *Sciences, technologies, santé* (STS), *Arts, lettres, langues* (ALL) et *Sciences humaines et sociales* (SHS). À ces formations, il convient d'ajouter la mention *Droit des assurances*, co-accréditée avec l'université de Poitiers, ainsi que deux mentions de master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF), elles aussi co-accréditées avec l'université de Poitiers. Ces trois mentions ne sont pas évaluées dans le cadre de ce rapport. La Rochelle Université accueille en moyenne chaque année une population de 1 700 étudiants en 2<sup>e</sup> cycle.

La politique d'orientation stratégique et scientifique de La Rochelle Université s'inscrit dans la thématique du littoral et du développement urbain durable et intelligent, thématique spécifique, transversale et pluridisciplinaire, du LUDI. Cet institut regroupe l'ensemble des unités de recherche, l'unique école doctorale (ED) de l'établissement (Euclide) et la plupart des masters autour des thèmes spécifiques de LRU. Les masters évalués dans ce projet d'offre de formation sont ainsi adossés, au sein du LUDI, à trois unités mixtes de recherche (UMR) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), à six équipes d'accueil (EA), à une unité mixte de service (UMS CNRS) et à l'école doctorale. Les objectifs affichés de cette nouvelle structuration sont, d'une part, de proposer une offre de formation pluridisciplinaire et, d'autre part, de favoriser un meilleur adossement des masters à la recherche en incluant des enseignements en lien avec les grands enjeux de la transition environnementale liée au littoral. L'Institut LUDI regroupe 440 personnels permanents auxquels s'ajoutent 230 doctorants inscrits dans l'ED Euclide.

L'offre de LRU s'inscrit dans les schémas locaux et régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche. Des partenariats existent avec les collectivités territoriales et les acteurs du monde socio-économique de la région. Un dispositif de référents de filière a été mis en place en lien avec la Fondation de LRU, lequel dispositif agit comme guichet unique chargé d'établir des interactions avec les partenaires socio-économiques tant au niveau des formations que des unités de recherche. Adossées aux domaines d'activité socio-économique du territoire, on dénombre six filières : *Biotech*, *agro-alimentaire*, *santé* ; *Bâti durable*, *énergie éco-industries* ; *Environnement*, *gestion du littoral* ; *Nautisme*, *économie portuaire*, *transports* ; *Numérique et Tourisme*, *loisirs*, *culture*.

Il existe des dispositifs d'aide à l'innovation visant à associer la formation et la recherche, tels le dispositif *Campusinnov*, ou encore le projet *Smart campus* qui vise à construire un campus intelligent, durable et responsable. Ces dispositifs sont pilotés par une vice-présidence en charge de l'innovation et du développement socio-économique travaillant avec la Fondation LRU et le dispositif d'enseignants-chercheurs référents de filière.

Au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, il existe une convention de coopération territoriale, associant les universités de Pau et de Bordeaux, coopération dans laquelle sont inscrits différents dispositifs et actions tels que le dispositif régional Pépète pour l'entrepreneuriat étudiant.

La dimension internationale est présente à La Rochelle Université. LRU est membre de l'Université européenne EU-CONEXUS qui regroupe neuf universités. De plus, une maison de l'international (MDI), créée en septembre 2021, a vocation à soutenir la politique internationale de LRU en gérant entre autres les échanges et les mobilités internationales.

## Avis sur le pilotage de l'offre de formation de 2<sup>e</sup> cycle

Le pilotage institutionnel de l'offre de formation de 2<sup>e</sup> cycle est assuré, en lien avec la vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), par un comité stratégique qui coordonne dix comités de travail thématiques lesquels sont dirigés par un membre de l'équipe présidentielle et un membre de l'encadrement administratif. Cette organisation très transversale aboutit à un nouvel organigramme détaillé mais complexe, associant toutes les structures décisionnaires dans lequel, les nouvelles composantes *collegium*

et LUDI jouent un rôle mineur et où la composante FDSPM est absente alors que cette dernière gère pourtant huit mentions de master et 28 % de l'effectif étudiant en 2<sup>e</sup> cycle. L'articulation des licences avec les masters n'est pas clairement définie. Les décisions finales sont discutées au sein du comité stratégique de l'établissement composé de l'équipe présidentielle et des directeurs de composantes assistés de la direction de l'appui au pilotage et à la stratégie (DAPS). Dans cette nouvelle organisation, les deux composantes LUDI et FDSMP assurent la gouvernance opérationnelle - mise en œuvre pédagogique, administrative et financière - des formations. Pourtant, si le mode de fonctionnement du LUDI est clairement exposé dans le document de présentation, à savoir un pilotage assuré par une équipe de direction en cohérence avec la nouvelle organisation de LRU, le rôle de la composante FDSPM n'est pas clairement explicité même si elle conserve toutes ses prérogatives. Dans un contexte de forte restructuration, qui n'est pas encore connue de tous les responsables de formation, il aurait été opportun d'expliquer clairement le mode de gouvernance de cette composante ainsi que ses effectifs précis. De même, les liens entre les masters de la FDSPM et l'unique école doctorale de LRU n'existent pas, et ceux avec les écoles doctorales des autres universités ne sont pas mentionnés.

Un dialogue de gestion des masters, impliquant l'équipe présidentielle, les responsables des composantes et des services dédiés aux formations, est mis en place pour chaque formation. Il a pour but, sur la base de l'ensemble des indicateurs (effectifs, taux de pression, taux de réussite, insertion des diplômés), fournis par l'observatoire des formations, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (OFIVE), de vérifier le bon positionnement des mentions avec la stratégie de l'offre formation de LRU. Il vise également à analyser les forces et faiblesses d'une mention en lien avec les enquêtes de l'OFIVE. De plus, la DAPS met en place un dispositif d'analyse des ressources humaines. Cependant, le rôle des composantes dans ce dispositif n'est pas clairement explicité, encore moins celui des responsables de formation même s'ils sont invités aux réunions. Si quelques dossiers, très minoritaires, évoquent l'existence d'un tel dialogue de gestion, par exemple celui de la mention *Droit de l'entreprise*, peu d'entre eux en font état et certains l'ignorent. La mention *Génie civil* fait référence à un rattachement à la Faculté des sciences et techniques qui a disparue dans la nouvelle gouvernance.

Pour la construction de la nouvelle accréditation, un cadrage de l'établissement, proposé par le comité stratégique et validé par la CFVU, a été transmis à l'ensemble de la communauté. Ce cadrage a ainsi défini un ensemble de règles communes pouvant être déclinées en fonction des spécificités des formations. Elles sont globalement connues des responsables de formation, telles que la règle des unités d'enseignement (UE) majeures et mineures, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC), les orientations pour la professionnalisation des formations, l'intégration de la recherche dans les formations, le développement de l'approche par compétences ainsi que l'internationalisation des formations.

Les étudiants sont pleinement associés à la vie de l'établissement et participent notamment aux assises étudiantes mises en place par l'équipe dirigeante actuelle. Une nouvelle règle, généralisée à l'ensemble des formations, instaure la désignation de délégués de promotion. Les différentes enquêtes menées régulièrement par l'OFIVE incluent des enquêtes de satisfaction auprès des étudiants. Ces dernières sont couplées avec les évaluations des enseignements par les étudiants. Un diplôme universitaire (DU) *Engagement étudiant* devrait être créé dans le cadre d'un projet régional « TRANSFERES » et dans la suite de l'élément constitutif (EC) *Valorisation de l'engagement étudiant*.

Dans sa nouvelle offre de formation de 2<sup>e</sup> cycle, LRU affiche clairement sa volonté de renforcer les liens entre la formation et la recherche et sa volonté d'améliorer ainsi les taux de poursuite d'études vers le doctorat. Ce cadrage de l'établissement est effectif dans un grand nombre de dossiers. En plus de stages en laboratoire proposés dans plusieurs mentions pour les étudiants de première année (M1) et de deuxième année (M2) de master, les parcours des mentions proposent dans leur ensemble des enseignements d'initiation à la recherche pouvant prendre des formes très diverses telles que des EC, mutualisés ou non, des projets ou des séminaires de recherche. Des événements spécifiques peuvent être aussi organisés, comme par exemple les *Biotechnology days* (mention *Biochimie*). Les formations devront aussi intégrer des enseignements sur la transition écologique, le développement durable et la responsabilité sociétale. Toutefois, l'engagement de La Rochelle Université à donner à ses parcours une dimension environnementale, engagement récemment validé par la signature de la COP2 étudiante, n'est pas toujours clairement explicité dans les dossiers.

Les acteurs du monde socio-économique sont très présents dans les formations de master. Outre leur contribution dans les enseignements, ils participent à différents événements tels que le forum « Stages emplois alternance » ou encore à des *jobdatings*. La Rochelle Université, en lien avec les universités de Bordeaux et de Pau et des pays de l'Adour, a mis en place un diplôme *Étudiant Entrepreneur* (D2E). Ce dispositif concerne annuellement un public d'environ 25 étudiants de La Rochelle Université.

Une maison de l'étudiant (MDE) propose de nombreux ateliers et activités de pratique artistique. Un dispositif de bonification, pour les étudiants impliqués dans ces diverses activités et assidus, sera intégré dans les MCCC de l'établissement pour la nouvelle offre.

Via son service de formation professionnelle, LRU a engagé une démarche de certification qualité permettant en particulier la labellisation des formations proposées en formation continue. Un comité de pilotage, en cours de création, a pour mission de définir la méthodologie de travail. Cet aspect est très peu présent dans les dossiers. Les formations relevant de la FDSPM (ex-IAE) bénéficient de la certification Qualicert qui n'est pas détaillée.

Le comité a pu apprécier les réponses faites en ce qui concerne la mise en place systématique des conseils de perfectionnement. La nouvelle accréditation imposera la mise en place de conseils de perfectionnement (CP) réglementaires incluant tous les acteurs de la formation : enseignants, apprenants, mais aussi intervenants du monde socio-économique. Cependant, ce point n'est pas toujours clairement exposé dans les dossiers de présentation des formations, spécialement de celles pour lesquelles l'absence, ou plus fréquemment la non-conformité, du conseil de perfectionnement était indiquée comme point faible dans l'évaluation du bilan par le Hcéres. De plus, certains CP sont en place au niveau des parcours et non de la mention. C'est le cas de la mention *Sciences et génie des matériaux*. Si certaines formations ont constitué des conseils de perfectionnements conformes ou se sont engagées à le faire, pour d'autres, plus rares, les responsables restent encore évasifs ou peu réceptifs à l'importance de la composition de ces conseils.

Le projet de carte des formations de 2<sup>e</sup> cycle de LRU est en cohérence avec la politique de site et ne change pas fondamentalement par rapport à l'offre précédente. La nouvelle offre correspond à un ensemble de formations diversifiées et de très bon niveau. L'attractivité de plusieurs formations est renforcée par la thématique fédératrice, Littoral et développement urbain durable et intelligent, alors que d'autres formations, telles que le master *Mathématiques*, hésitent encore à afficher ce lien qui est pourtant présent dans leurs programmes, leurs objectifs et leurs relations avec les entreprises.

L'établissement s'est efforcé de répondre aux recommandations du Hcéres et, globalement, les dossiers présentés s'inscrivent dans le cadre national des formations.

La création d'une nouvelle mention est proposée. Il s'agit de la transformation du parcours *Direction de projets audiovisuels et numériques* (DPAN), hébergé précédemment dans la mention *Langues étrangères appliquées* (LEA), en une mention à part entière : *Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux*, mention dont il conviendra de renforcer les moyens humains pour s'assurer de sa pérennité.

Par ailleurs, l'approche par compétences qui n'était pas complètement engagée pour la dernière accréditation est maintenant formalisée au niveau de l'établissement. Quasiment toutes les mentions présentent leurs unités d'enseignement (UE) de manière détaillée ainsi que leurs contributions claires aux blocs de compétences.

## Avis sur l'organisation pédagogique de l'offre de formation de 2<sup>e</sup> cycle

Les modalités d'admission se font sur la plate-forme dématérialisée *e-candidat* et, à compter de la rentrée 2022, se feront via la plate-forme *Trouvermonmaster*. Les responsables de formation sont accompagnés par le service des études et de la vie étudiante (SEVE). Il existe des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants ayant des besoins spécifiques.

Dans le nouveau schéma d'offre de formations de 2<sup>e</sup> cycle de LRU, les masters comprennent classiquement quatre semestres permettant l'attribution des 120 crédits *European Credits Transfer System* (ECTS), en respect du cadre national des formations. Selon le cadrage de l'établissement, ces semestres sont construits de manière uniforme à savoir, pour les trois premiers semestres, des UE majeures au nombre de trois pour un total de crédits ECTS variant entre 18 et 22, une UE mineure d'ouverture, disciplinaire ou de métier créditée de 6 crédits ECTS, ainsi qu'une UE d'enseignement transversal, de langue et de professionnalisation. Ce dispositif déjà opérationnel pour le 1<sup>er</sup> cycle vise à favoriser la personnalisation des parcours, à accroître la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité. Généralement, un stage long est proposé au 4<sup>e</sup> semestre, stage dont la durée peut varier en fonction des objectifs d'insertion des parcours. Chaque UE est rattachée à un ou plusieurs blocs de compétences. Les masters sont construits sur la base d'un volume horaire de 900 heures, globalement respecté par les formations, dont 20 % doit être réservé aux travaux en autonomie.

Certaines mentions présentant auparavant des parcours tubulaires sans interaction, par exemple la mention *Génie civil*, vont évoluer de manière à permettre la progressivité de la spécialisation notamment en intégrant les UE mineures. Les UE majeures peuvent être déclinées en éléments constitutifs EC à choix, permettant ainsi de

personnaliser les parcours au sein d'une discipline. Par ailleurs, la mise en place de mineures d'ouverture devrait accroître la transdisciplinarité. Leur création est décidée par un comité de pilotage qui travaille en concertation avec les différents acteurs, responsables de formation et les référents de filière, notamment. Ce nouveau dispositif, évoqué dans le cas d'un EC *Humanités numériques* proposé dès la rentrée 2022, n'a pas encore vraiment été mis en place. Peu de mentions citent cet enseignement d'ouverture. En revanche, de manière fréquente, les dossiers évoquent uniquement des UE mineures disciplinaires.

Toutes les mentions, exception faite des mentions *Droit de l'entreprise*, et *Audiovisuel et médias interactifs numériques, jeux* et du parcours ETIPC de la mention *Tourisme*, ont fourni les syllabus, en annexe dans la majorité des cas ou dans le dossier pour la mention *Biotechnologies*. LRU participe au réseau national *Approche par compétences* (APC) et a pour projet d'éditer un guide des compétences à destination des entreprises, projet piloté par la fondation LRU et les services concernés. Cependant, le rôle éventuel des composantes FDSPM et LUDI n'est pas spécifié.

Les enseignements de langue sont présents dans l'ensemble des formations. LRU mène une politique volontariste incitant les équipes pédagogiques à développer des enseignements en langue étrangère et surtout en anglais. Les enseignants peuvent être accompagnés dans leur démarche par des collègues du centre inter-pôles d'enseignement des langues (CIEL) pour mettre en place des évaluations conjointes de travaux et de projets d'étudiants. Le parcours *Applied Biotechnologies*, proposé uniquement en M2, a été repensé et, dans le projet, devient le parcours *Applied Blue Technology Master* entièrement dispensé en anglais. Au total, pour l'ensemble des formations, LRU recense un volume de plus de 3 000 heures dispensées en langues étrangères, essentiellement en anglais pour la mention *LEA*, mais aussi pour les mentions *Génie civil*, *Informatique*, *Mathématiques*, *Droit de l'entreprise* et *Sciences pour l'environnement*.

Un service dédié à l'innovation pédagogique, la direction des pédagogies innovantes, accompagne les enseignants qui souhaitent évoluer dans leurs pratiques pédagogiques et leur propose un certain nombre de dispositifs notamment des formations à l'audiovisuel et au numérique permettant l'hybridation des formations. La plate-forme *Moodle* est largement utilisée par les enseignants pour le dépôt de ressources pédagogiques.

Les avis motivés relatifs aux formations de la nouvelle offre de formations de 2<sup>e</sup> cycle de La Rochelle Université sont listés dans les tableaux qui suivent. Des avis défavorables sont émis pour deux mentions.

Pour la mention *Langues étrangères appliquées*, dont le Hcéres recommandait de revoir l'organisation, les deux parcours *Langues, cultures, affaires internationales*, LCAI-Amériques et LCAI-Asie-Pacifique, ne posent pas de difficultés au contraire du nouveau parcours *E-Business & E-commerce Asie pacifique*. Ce dernier est présenté comme une formation uniquement dispensée en M2 et dont l'organisation pédagogique ne montre aucune spécialisation progressive. De plus l'organisation de l'alternance n'est pas réalisable dans les conditions présentées. Par exemple, l'accès aux enseignements lors des séjours obligatoires à l'étranger n'est pas adapté aux contraintes d'un grand décalage horaire. La proposition d'enseignements hybrides n'est pas satisfaisante et celle d'enseignements à distance n'est pas suffisante. La méthodologie du suivi des alternants n'est pas envisagée dans le projet de cette formation.

Au regard des dossiers présentés, le rattachement du parcours *E-Tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines* (ETIPC) à la mention *Tourisme* au lieu de la mention *Histoire* aurait pu être pertinent du point de vue de l'affichage, mais encore aurait-il fallu que les parcours de cette mention répondent aux exigences de la spécialisation progressive au sein de la mention conformément à l'article 2 de l'arrêté du 30 juillet 2018. La nouvelle structuration fait apparaître deux parcours totalement indépendants qui n'assurent pas la cohérence interne de la mention. Il n'est pas non plus fait état de la mise en place de conseil de perfectionnement à l'échelle de la mention.

## Les formations

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Intitulé de la formation	GM/M	Etablissement(s)	Avis sur l'accréditation
Langues étrangères et appliquées	M	La Rochelle Université	Avis défavorable : Le nouveau parcours E-Business & E-commerce présenté comme une formation uniquement en M2 ne répond pas aux exigences du cadre national des formations. L'organisation pédagogique ne montre aucune spécialisation progressive. L'organisation de l'alternance avec obligation d'expérience professionnelle en Asie n'est pas réalisable dans les conditions présentées. La méthodologie du suivi des alternants n'est pas envisagée dans le projet de cette formation

Domaine : Droit Economie Gestion

Intitulé de la formation	GM/M	Etablissement(s)	Avis sur l'accréditation
Droit de l'entreprise	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Droit du numérique	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Droit public	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Justice, procès et procédures	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Management et administration des entreprises	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Management des systèmes d'information	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Marketing vente	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Tourisme	M	La Rochelle Université	Avis défavorable : Absence de cohérence interne de la mention qui propose deux parcours totalement indépendants qui n'offrent pas de progressivité de la spécialisation de la mention. Le projet n'envisage pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention.

## Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Intitulé de la formation	GM/M	Etablissement(s)	Avis sur l'accréditation
Audiovisuel et médias interactifs numériques, jeux	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Histoire	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Management et commerce international	M	La Rochelle Université	Avis favorable

## Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Intitulé de la formation	GM/M	Etablissement(s)	Avis sur l'accréditation
Biotechnologies	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Génie civil	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Informatique	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Mathématiques et applications	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Sciences pour l'environnement	M	La Rochelle Université	Avis favorable
Sciences et génie des matériaux	M	La Rochelle Université	Avis favorable

## Observations de l'établissement

La Rochelle, le 3 janvier 2022

Le président de l'Université

à

HCERES

Madame Lynne Franjie

Directrice du département d'évaluation  
des formations

2 rue Albert Einstein

75013 PARIS

**Affaire suivie par :**

Jean-Marc OGIER

+33 (0)5 46 45 87 09

President.larochelle@univ-lr.fr

**Réf. :**

JMO/2021

Madame la directrice,

Nous remercions les experts du HCERES pour le travail d'analyse et d'évaluation de notre projet de formation 2<sup>nd</sup> cycle et pour la qualité des échanges lors de la visite organisée en visioconférence le 7 décembre dernier.

Depuis plusieurs années, La Rochelle Université a opéré une importante mutation de sa structure et de sa politique de formation. Cette nouvelle organisation de l'établissement, opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, voit naître une profonde transformation des composantes environnant l'offre de formation second cycle avec la création de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (Institut LUDI) délivrant la plupart de nos diplômes de master et réunissant toutes les unités de recherche de l'établissement, ainsi que l'école doctorale. La Faculté de Droit, de Science Politique et de Management délivre les masters de droit et les masters de sciences de gestion.

Le rapport du HCERES souligne l'attractivité de notre projet d'offre de formation, renforcée par la thématique fédératrice du « littoral et développement urbain, durable et intelligent » pour un certain nombre de nos cursus. Nous remercions, d'ailleurs, les experts d'avoir souligné la cohérence de notre offre avec la politique de site et le très bon niveau de nos formations de master.

Dans leur rapport, les experts du HCERES soulignent le rôle de nos coopérations territoriales, des dispositifs d'aide à l'innovation et de la forte dimension internationale de l'université (notamment via EU-CONEXUS) dans la création d'un environnement favorable autour de nos formations. Les dispositifs d'aide au pilotage et les données mises à disposition de nos formations pour le suivi de nos diplômés ont, en outre, été appréciés par les experts.

Concernant le pilotage de l'offre de formation, le rapport évoque toutefois un rôle mineur joué par les composantes Institut LUDI et FDSPM. Il s'agit là d'une erreur d'interprétation puisque ces deux composantes organisent de nombreux échanges préparatoires avec la vice-présidence Formation et Vie Universitaire, portant sur l'ensemble de l'orientation stratégique et les contenus pédagogiques des formations. Chaque composante, au travers de son équipe de direction et des conseils qu'il organise, pilote à son niveau la mise en œuvre de l'offre de formation. Les décisions sont prises en CFVU. Cette opérationnalisation de l'offre

de formation de master s'opère bien sûr en alignement stratégique avec les orientations définies en amont par l'équipe présidentielle.

Le rapport émet deux avis défavorables sur les mentions Langues étrangères appliquées (LEA) et Tourisme. Ces avis ne tiennent pas compte du fait que ces mentions existaient déjà au sein de l'établissement et avaient donné lieu à des avis positifs lors de l'évaluation HCERES. Il s'agit d'ailleurs de mentions très attractives au sein de l'établissement. A ces mentions existantes, ont simplement été ajoutés ou déplacés deux parcours, dans le but d'améliorer la cohérence et la lisibilité de notre offre, en adéquation avec notre ambition de développer la filière Tourisme (parcours ETICP existant passant dans la mention Tourisme) d'une part, et renforcer notre offre de formation en alternance (création d'un parcours E-Business & E-Commerce Asie pacifique dans la mention LEA). Nous regrettons donc fortement ces avis qui font abstraction de cette démarche de mise en cohérence.

En outre, il semble que certains aspects de ces parcours aient été mal interprétés par les experts à la lecture du dossier et lors de la visite en visio-conférence. Nous tenons aujourd'hui à clarifier ces points.

### **Mention tourisme**

Notre nouvelle politique de formation visant à davantage de transversalité et pluridisciplinarité et à une plus grande lisibilité de nos filières nous a notamment conduits à restructurer nos formations pour une plus grande cohérence des contenus pédagogiques avec la mention délivrée. Le tourisme fait partie intégrante de la stratégie de l'université dans sa logique d'ancrage territorial, et dans la construction de l'université européenne EU-CONEXUS, au sein de laquelle des mineures tourisme durable ont été créées.

Le HCERES émet pour la mention Tourisme un avis défavorable. Nous constatons que, pour cet avis, n'est pas remis en cause le parcours GUEST (anciennement MAHT) qui est un parcours historiquement attaché à la mention Tourisme et ne soulevant aucune interrogation de la part du HCERES. Il s'agit d'ailleurs d'une formation attractive et de qualité.

L'avis défavorable émis semble donc concerner exclusivement le parcours ETICP qui est un parcours déjà existant au sein de l'établissement et dont nous demandons le passage de la mention Histoire à la mention Tourisme. Le HCERES reconnaît, d'ailleurs, l'intérêt du rattachement de ce parcours à la mention Tourisme en termes d'affichage, c'est à dire de lisibilité pour les étudiants et leurs futurs employeurs.

En effet, ce parcours initialement attaché à la mention Histoire a progressivement renforcé son orientation pédagogique vers le tourisme et les étudiants qui en sont diplômés occupent majoritairement des emplois dans ce secteur.

Cependant, l'avis défavorable porte sur deux points :

- Les deux parcours GUEST et ETICP sont totalement indépendants, ce qui n'offre pas de progressivité de spécialisation de la mention ;
- Le projet n'envisage pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention.

Sur le premier point, l'indépendance des parcours, nous souhaitons rappeler que La Rochelle Université, dans le cadre de son projet d'établissement, a structuré une filière Tourisme<sup>1</sup> adressant simultanément les activités de formation et de recherche. Un référent Tourisme pour l'interface avec le monde socio-économique a d'ailleurs été positionné dans l'équipe

---

<sup>1</sup><https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/collaboration-filieres-socio-eco/tourisme-loisirs-culture/>

présidentielle, en adéquation avec la logique de filière professionnelle du service de développement économique de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle et du département de la Charente-Maritime. Au sein de cette filière, les activités de recherche existent dans différents laboratoires (CEREGE, LIENSS, CRHIA...). Depuis 2018, les deux parcours ETICP et GUEST (anciennement MAHT) sont identifiés comme relevant de cette filière.

Dans un souci de cohérence et de lisibilité pour les étudiants, le choix a été fait d'aligner le parcours ETICP avec la filière et les activités visées par les étudiants, c'est-à-dire le tourisme.

Il faut noter que la mention de master Tourisme vise, selon la fiche RNCP, un nombre très diversifié d'activités, allant de l'hôtellerie, la gestion, le marketing, la restauration, l'aménagement des espaces et territoires, le patrimoine, aux activités touristiques au sens large.

Comme le montrent les différents parcours proposés par les universités certificatrices sur cette mention, les champs disciplinaires sont variés. Ainsi, dans l'offre nationale sur la mention Tourisme, certains masters (et parcours) sont orientés sur l'économie/gestion, alors que d'autres se centrent sur un axe SHS. Dans ce dernier cas, on trouve des parcours portant sur l'aménagement et gestion des équipements, sites et territoires touristiques encore des parcours orientés sur l'histoire des territoires et patrimoines proposant aux étudiants un socle de connaissance important sur le plan historique.

Nous avons au sein de notre établissement deux composantes distinctes proposant deux parcours spécifiques portant sur le tourisme :

- L'IAE au sein de la FDSPM propose un parcours orienté gestion sur les unités d'hébergement touristiques ;
- L'Institut LUDI propose un parcours SHS portant sur l'E-Tourisme et l'ingénierie culturelle des patrimoines.

Sur cette première étape de passage du parcours ETICP dans la mention Tourisme et face au calendrier particulièrement contraint de l'accréditation, les réflexions sur la mutualisation entre ces deux parcours de deux composantes différentes et de deux champs disciplinaires distincts n'ont pas encore été menées mais elles le seront à terme.

Il est ensuite fait état d'un manque de spécialisation progressive pour le parcours ETICP. La mutualisation du M1 avec le master mention histoire pour le parcours ETICP est partielle et uniquement en M1 (38 ECTS). Elle s'explique par la cohérence des sujets traités par ce parcours principalement SHS, orienté sur le patrimoine culturel et dont les maquettes de formation ne diffèrent pas des parcours similaires sur le plan national. La spécialisation progressive de ce parcours ETICP se fait notamment au travers de ces mutualisations avec le master Histoire.

De plus, le master ETICP est habilité par le campus franco-sénégalais créé par ces les deux gouvernements. Cette formation ouvrira en octobre prochain au sein de l'USSEIN, l'université sénégalaise partenaire de la Rochelle Université avec laquelle nous avons signé un accord cadre. Sont partis prenantes de ce campus les deux ministères des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur français et sénégalais. Nous souhaitons ici rappeler que le dossier de ce parcours de master pour ce campus franco-sénégalais a reçu un rapport très favorable de la part du comité d'experts international (« dossier d'excellence »).

Enfin, il apparaît que des parcours similaires à ETICP en termes de contenus pédagogiques sont proposés au niveau national, et ce sous la mention Tourisme. C'est le cas notamment du master Tourisme parcours Histoire, Territoires et Patrimoines de l'université du Havre.

Concernant le conseil de perfectionnement, en réponse à votre interrogation sur le sujet, il est bien évidemment prévu d'organiser un conseil de perfectionnement au niveau de la

mention. C'est une demande forte de l'établissement auprès de l'ensemble des porteurs de formation.

### **Mention Langues étrangères appliquées.**

Nous notons que le HCERES reconnaît que les deux parcours Langues, cultures, affaires internationales, LCAI-Amériques et LCAI-Asie-Pacifique, ne posent pas de difficultés. A l'inverse, des questions sont soulevées sur le nouveau parcours en alternance E-Business & E-commerce Asie pacifique.

Il est notamment expliqué qu'il se présente comme une formation uniquement dispensée en M2 et dont l'organisation pédagogique ne montre aucune spécialisation progressive. Cette interprétation pourrait laisser penser que tout master offrant un choix de parcours en M2 serait automatiquement situé en dehors du cadre réglementaire qui s'applique à ce diplôme en matière de spécialisation progressive.

Or, les étudiants du parcours Asie Pacifique de ce master, bénéficiant d'une première étape de spécialisation sur le choix de la langue lors du M1 pourront à sa sortie intégrer le parcours E-Business & E-Commerce Asie pacifique. Dans ce contexte, nous considérons que le critère de spécialisation tel que présentés par l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master et l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations est respecté.

*Il est ensuite évoqué dans le rapport que l'organisation de l'alternance n'est pas réalisable dans les conditions présentées. Par exemple, l'accès aux enseignements lors des séjours obligatoires à l'étranger n'est pas adapté aux contraintes d'un grand décalage horaire. La proposition d'enseignements hybrides n'est pas satisfaisante et celle d'enseignements à distance n'est pas suffisante.*

La question porte ici sur la continuité pédagogique lors du semestre 4 pour des étudiants réalisant un séjour à l'étranger. Il faut noter qu'il n'y a pas de séjours obligatoires à l'étranger dans ce parcours de formation, mais que les enseignements à distance sont prévus pour permettre aux entreprises accueillant des alternants de missionner les étudiants pour de longs séjours à l'étranger. Ainsi, seuls les étudiants dont l'alternance se déroulera durablement à l'étranger seront dans la situation de suivre des enseignements à distance. De plus, nous nous étonnons de la position des experts du HCERES, alors même que les modalités d'enseignement évoluent justement pour offrir plus d'ouverture et d'opportunités aux étudiants. Les enseignements à distance, synchrones ou asynchrones (dans le cas de grands décalages horaires) sont aujourd'hui réalisables et l'expérience acquise par les enseignants depuis ces deux dernières années marquées par la crise sanitaire le permettent tout à fait. La pluralité des modalités d'enseignement est devenue nécessaire et importante lorsque cela favorise la mobilité de nos étudiants et crée de nouveaux parcours pédagogiques. Notons par ailleurs que notre université est lauréate de plusieurs des grands programmes investissement d'avenir de type « démonstrateur numérique pour l'enseignement supérieur » et « hybridation » (montant global un peu supérieur à 6,5M€), dont les ambitions sont précisément d'offrir à nos publics une diversification de l'accès à nos ressources pédagogiques, de manière adaptée à la disponibilité physique et intellectuelle de nos publics.

Enfin, le rapport évoque la méthodologie du suivi des alternants qui n'est pas envisagée dans le projet de cette formation. Il faut noter ici que la direction de l'alternance (DA) joue un rôle majeur dans l'organisation du suivi des alternants au sein de l'établissement et que la méthodologie suit un cadre commun pour toutes les formations de notre CFA internalisé. Si cette méthodologie n'a pas été explicitée dans le dossier de demande d'accréditation, elle sera bien évidemment conforme aux attendus du cadrage national.

A la lumière de ces différentes observations et clarifications, nous souhaiterions donc que le HCERES puisse reconsidérer son avis défavorable concernant les mentions LEA et Tourisme, deux mentions cohérentes et alignées avec la politique de site et la stratégie de formation de La Rochelle Université.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette lettre,

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de mes salutations respectueuses...



Jean-Marc OGIER  
Professeur des **Universités**

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)